



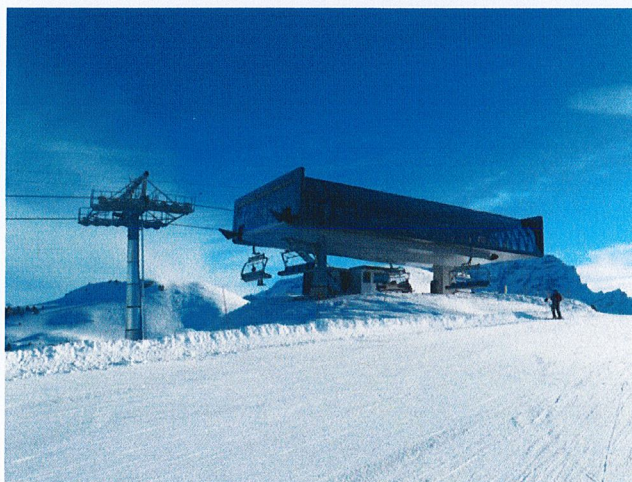
Municipalité de Gryon

Gryon, le 04 novembre 2024

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A

1882 GRYON

***Demande de cautionnement communal du prêt LPR en faveur de
Télé Villars-Gryon-Diablerets SA
pour le renouvellement du télésiège Lac Noir - Chaux Ronde et
réaménagement de la piste bleue de Chaux Ronde***



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. INTRODUCTION

Le but du présent préavis consiste à exposer les raisons pour lesquelles la Société Télé-Villars-Gryon-Diablerets SA (ci-après : TVGD) requiert des prêts sans intérêt LPR et LADE pour le remplacement du télésiège Lac Noir - Chaux Ronde par une installation de dernière génération.

En lien avec ce qui précède, le reprofilage de la partie basse de la piste bleue « Lac Noir » est également nécessaire pour assurer la sécurité des skieurs sur cet axe très fréquenté.



Le coût total de cette réalisation devrait s'élever à Fr. 10'667'000.-- pour le remplacement du télésiège et Fr. 477'241.-- pour le réaménagement de la piste « Lac Noir ». Son financement est prévu par les fonds propres de TVGD (Fr. 2'613'241.--), les fonds perdus LADE du Canton (Fr. 1'600'000.--), un prêt sans intérêt relevant de la Loi sur la Politique Régionale (LPR) de Fr. 3'899'000.-- et un second prêt relevant de la Loi sur l'aide au développement économique (LADE) de Fr. 2'300'000.--.

Le Conseil communal doit dès lors donner son aval au cautionnement communal de ces prêts, qui seront aussi cautionnés par les autres communes partenaires du domaine skiable, selon clé de répartition expliquée ci-dessous.

2. LE PROJET

2.1. Télésiège Lac Noir - Chaux ronde

Le télésiège débrayable 4 places « Lac Noir – Chaux Ronde » est une installation datant de 1995. Avec un débit d'environ 2'200 pers./h, elle a comptabilisé durant la saison 2018/2019 ou la saison raccourcie 2019/2020 (arrêt en mars dû au COVID) environ 600'000 passages, représentant 20 % des passages du domaine skiable.

Axe stratégique, il assure la liaison entre les secteurs de Bretaye et des Diablerets, sur lequel les skieurs peuvent trouver un large panel d'activités. Du fait de fortes attentes durant la haute saison, de nombreux skieurs hésitaient à se rendre sur le secteur des Diablerets depuis Bretaye. Cette remontée mécanique représente un carrefour névralgique pour le domaine mais également un goulet d'étranglement.

La liaison entre les secteurs précités est indispensable pour répondre à l'attente de la clientèle. Celle des skieurs a évolué puisqu'ils se sont habitués aux remontées mécaniques débrayables, rapides et sûres. Des temps d'attente trop longs entraînent un report de clientèle vers les autres installations, voire un délaissement de la destination.

Ce télésiège 4 places ne répondait donc plus aux besoins du domaine skiable, en raison de sa capacité de transport insuffisante, en particulier depuis que la liaison avec les Diablerets a été modernisée.

Le projet de renouvellement a consisté à installer un télésiège débrayable 8 places, sur le même tracé que l'installation existante. La nouvelle ligne compte 3 pylônes de moins (10 pylônes) que l'ancienne installation. Sa capacité a quasiment été doublée, avec des sièges de 8 places permettant un débit de 4'000 pers./h contre 2'200 pers./h. Le moteur de l'installation, de type Direct Drive est plus silencieux, plus performant tout en étant moins énergivore et sans réducteur à huile. Débrayable performante, elle offre la possibilité aux clients de se rendre sereinement et rapidement en direction de tous les axes du domaine skiable en hiver, même s'ils ne disposent que d'une demi-journée.

Par voie de conséquence, elle répond aux attentes de la clientèle en lui proposant une offre attractive et compétitive vis-à-vis de la concurrence.

Les données techniques de cette remontée mécanique sont les suivantes :

Projet OFT	N° 73.305
Altitude station aval câble	1'724.67 m
Altitude station amont câble	1'984.02 m
Longueur oblique	943.92 m
Longueur horizontale	898.20 m
Dénivelé	259.35 m
Inclinaison moyenne	28.87 %
Inclinaison maximale	80.17 %
Puissance moteur principal, en continu	422.00 kW
Puissance moteur principal, au démarrage	511.00 kW
Diamètre du câble porteur-tracteur	48 mm
Montée	à gauche
Nombre de pylônes	10
Nombre de véhicules	60
Capacité de véhicule	8 pers.
Capacité horaire	4'000 p/h
Cadencement	7.20 s
Vitesse de marche en ligne	max. 5.00 m/s
Durée du trajet	3.63 min

2.2. Piste Lac Noir

Le projet de reprise de la partie basse de la piste du Lac Noir est lié à celui du remplacement du télésiège « Lac Noir – Chaux Ronde ».

Le secteur concerné par le projet consistait en un goulet d'étranglement et un passage obligé pour quasiment tous les skieurs sur le domaine. Au vu de la largeur de la piste et de sa pente sur le tronçon concerné, ainsi que de la nécessité de prendre de la vitesse pour traverser ensuite le plat du Lac Noir, de nombreux accidents avaient lieu chaque hiver. Il était en effet très difficile d'accueillir une mixité de skieurs (débutants et chevronnés) en leur offrant des conditions décentes de sécurité.

De plus, la grande irrégularité du terrain nécessitait un travail très important des engins de damage ainsi qu'une utilisation de neige (parfois artificielle) considérable.

En début de saison, c'était parfois jusqu'à 5 jours de damage qui étaient nécessaires afin de permettre l'ouverture de la piste dans des conditions de sécurité minimales.

Au cours de la saison, le maintien de la piste nécessitait également plusieurs heures de damage quotidiennes, bien plus que pour une piste standard.

Les objectifs du projet étaient donc les suivants :

- Diminution du nombre d'accidents sur le tronçon de piste de ski concerné.
- Diminution de la quantité de neige de culture nécessaire et diminution des heures journalières des engins de damage sur le tronçon concerné.
- Amélioration de la skiabilité du tronçon, notamment pour les skieurs débutants.

Les travaux de reprofilage ont été réalisés en déblais / remblais sur une emprise chantier d'environ 3'000 m².

Sur l'hiver 2023/2024, les objectifs ont largement été atteints :

- baisse significative de l'accidentologie,
- hauteurs de neige nécessaires pour ouvrir la piste, passées de 2 – 3 mètres à environ 80 cm (suivi journalier par le système Snowsat des dameuses),
- environ 50h de damage ainsi que 20h de travail au treuil économisées par saison, soit environ 2'000 litres de carburant.

3. LES INVESTISSEMENTS

Les travaux ont été réalisés durant l'été 2022. Les investissements se détaillent de la manière suivante :

3.1. Télésiège Lac Noir - Chaux Ronde

- Fourniture partie électromécanique, montage, alimentation électrique, transformateur	Fr.	7'558'054.--
- Génie civil (gares, pylônes, vigie), démontage ancien TS4	Fr.	1'685'306.--
- Dossier d'impact, gestion de projet et chantier géomètre, expertises	Fr	344'679.--
- Frais administratifs, divers et imprévus	Fr.	296'225.--
TOTAL H.T.	Fr.	9'884'264.--
TOTAL TTC (estimé *)	Fr.	10'667'000.--

**certaines factures doivent encore être réceptionnées par TVGD et un montant de Fr. 20'000.-- a été provisionné à cet effet au calcul ci-dessus.*

3.2. Piste Lac Noir

- Génie civil : sondages, terrassements et fouilles, raccordement électrique, équipements fouilles, ancrage et treillis	Fr.	368'334.--
- Engineering, gestion de projet et chantier, géomètre, expertises	Fr.	67'368.--
- Frais administratifs et divers	Fr.	7'913.--
TOTAL H.T.	Fr.	443'615.--
TOTAL TTC	Fr.	477'241.--

4. REPARTITION DU FINANCEMENT ET DETERMINATION DU CAUTIONNEMENT NECESSAIRE

Les grandes lignes du financement sont prévues de la manière suivante et les chiffres qui figurent ici correspondent aux montants des budgets d'investissements arrondis demandés à l'Etat :

4.1. Télésiège Lac Noir - Chaux Ronde

Fonds propres	(25.00 %)	Fr. 2'470'000.--
Fonds perdus	(16.00 %)	Fr. 1'600'000.--
Prêt LADE	(22.00 %)	Fr. 2'133'000.--
Prêt LPR	(37.00 %)	Fr. 3'732'000.--
TOTAL		Fr. 9'934'000.--

4.2. Piste Lac Noir

Fonds propres	(30.00 %)	Fr. 143'241.--
Fonds perdus	(0 %)	Fr. 0.--
Prêt LADE	(35.00%)	Fr. 167'000.--
Prêt LPR	(35.00%)	Fr. 167'000.--
TOTAL		Fr. 477'241.--

5. PLANNING

Les travaux ont été planifiés et réalisés de la manière suivante :

Mars 2021	Dépôt du dossier d'approbation à l'OFT (chapitre 1 à 8)
Mai 2021	Dépôt du dossier d'approbation à l'OFT (chapitre 9 à 11)
Août 2021	Obtention du permis de construire
Septembre 2021	Confirmation de la commande de l'installation
Hiver 2021-2022	Planification et appels d'offres
Avril 2022	Début des travaux de génie-civil
Juin 2022	Début des travaux électromécanique
Octobre 2022	Essais internes
04.11.2022	Réception OFT
05.11.2022	Autorisation d'exploiter
Décembre 2022	Mise en exploitation

6. FINANCEMENT

Comme vu plus haut, TVGD a envisagé le financement de cette affaire en déposant une demande de soutien auprès du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Le financement global est prévu de la manière suivante :

- Fonds propres de TVGD, soit Fr. 2'613'241.--
- Prêts sans intérêt selon LPR (Loi fédérale sur la politique régionale) et LADE (Loi cantonale sur l'appui au développement économique). Ces prêts totalisent dès lors un montant de Fr. 6'199'000.-- (respectivement Fr. 3'899'000.-- et Fr. 2'300'000.--) que les Communes d'Ollon, de Gryon et d'Ormont-Dessus sont appelées à cautionner
- Aides à fonds perdus accordées par le Canton pour le télésiège, soit Fr. 1'600'000.--.

Le 12.08.2024, lors d'une séance commune, les Municipalités de Gryon, Ollon et Ormont-Dessus ont confirmé leur volonté de continuer à soutenir TVGD et ont également confirmé, entre autres, la clé de répartition suivante pour les cautionnements à voter :

Gryon :	15.35 %
Ollon :	52.60 %
Ormont-Dessus :	32.05 %

La Commune sur laquelle les installations sont réalisées assume seule le 25 % du montant à cautionner (1^{ère} répartition soit Fr. 1'549'750.-), le solde est réparti selon les taux ci-dessus (2^{ème} répartition soit Fr. 4'649'250.-). La part de la Commune de Gryon serait donc de Fr. 713'660.- (4'649'250.- x 15.35 %).

7. EVALUATION DU RISQUE

En tant qu'actionnaire, la Commune de Gryon est déjà largement impliquée dans cette société et en connaît non seulement les résultats financiers réjouissants de ces dernières années, mais aussi le fonctionnement en général. TVGD est une société saine, maîtrisant ses coûts d'exploitation tout en veillant à maintenir des infrastructures modernes et performantes. L'exploitation d'un domaine skiable de Villars-Gryon-Diablerets et son maintien à un niveau de compétitivité indispensable à sa survie à long terme sont en parfaite adéquation avec les lignes politiques et la structure économique de la destination. Le tourisme représentant l'industrie majeure de la Commune, il est du devoir communal de cautionner cette nouvelle opération.

8. PLAFOND DE CAUTIONNEMENT

Le plafond de cautionnement voté par le conseil communal pour la législature 2021-2026 a été fixé à Fr. 10'000'000.-.

Les engagements en vigueur actuellement sont :

- | | | |
|---|-----|-----------|
| - cautionnement du prêt à TVGD SA pour la seconde étape de l'enneigement mécanique Bretaye-Gryon (solde) | Fr. | 571'900.- |
| - cautionnement des prêts à TVGD SA pour les télésièges Perche-Mi-Laouissalet et Laouissalet-Meillerets (solde) | Fr. | 999'075.- |

- cautionnement du prêt à TVGD SA pour le tapis-roulant des Chaux (solde)	Fr.	120'300.-
- cautionnement des prêts à TVGD SA pour le télécabine Diablerets-Jorasse-Meillerets et l'aménagement de la piste Jorasse (solde)	Fr.	814'795.-
TOTAL	Fr.	2'506'070.-

Avec ce nouveau montant de fr. 713'660.- à cautionner, nous porterions nos engagements à **Fr. 3'219'730.-**.

9. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal,

- Vu le préavis n° 09/2024
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

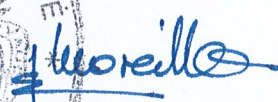
1. d'accepter que la Commune de Gryon cautionne l'emprunt contracté par la Société Télé Villars-Gryon-Diablerets SA auprès de l'Etat de Vaud, soit un montant de **Fr. 713'660.--**,
2. de cautionner cet emprunt sur toute sa durée, soit 25 ans,
3. de conditionner cette décision à l'accord formel des Législatifs des Communes d'Ollon et d'Ormont-Dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire




 P.-A. Burnier E. Moreillon

Délégué municipal : M. Pierre-André Burnier